

Brevet de technicien supérieur économie sociale familiale

Inscription
2010/2011

Du 1^{er} juillet 2010
au 31 mars 2011

Objectifs

– Préparer le Brevet de technicien supérieur (Diplôme de niveau III).

– Acquérir ou consolider des connaissances sans vous présenter à l'examen.

Inscription sans condition de niveau, mais niveau baccalauréat conseillé.

Préparation

Le Cned vous propose :

- une formation complète en deux années scolaires (à plein temps),
- une formation par unités,
- une mise à niveau.

Conformité

Le Cned est un établissement public du ministère de l'Éducation nationale. Les cours dispensés sont conformes au programme officiel.

Site de présentation

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre site de présentation du BTS ESF à l'adresse suivante : <http://www.cned.fr/>



Le Cned ne se charge pas de votre inscription à l'examen (voir fiche 1)

SOMMAIRE

À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier	2
Fiche 1 – Généralités sur les BTS	3
1. Le diplôme	
2. Modalités de passage de l'examen	
3. Inscription à l'examen	
4. Préparer le BTS avec le Cned	
Fiche 2 – Réglementation spécifique du BTS ESF	5
1. Présentation du BTS ESF	
2. L'examen	
3. Stages en milieu professionnel	
Fiche 3 – La formation proposée par le Cned	8
1. Contenu et modes de préparation proposés	
2. Organisation de la formation	
3. Moyens pédagogiques inclus dans la formation	
4. Moyens pédagogiques proposés en prestations complémentaires payantes	
5. Les Rendez-vous du Cned	
Fiche 4 – Pour vous inscrire à la formation	13
1. Statut et informations tarifaires	
2. Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	
3. Situation au regard de la sécurité sociale	
4. Modalités de l'inscription	
5. Inscription recommandée selon votre situation	
6. L'inscription : références et tarifs	

CNED SUPÉRIEUR

Pour tout renseignement complémentaire :

Cned • BP 3 • 38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 76 42 36 42 • Télécopie : 04 76 03 41 99

Téléphone international +33 4 76 42 36 42 • Télécopie internationale +33 4 76 03 41 99

CNED

Notice à conserver

À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier

Après avoir pris connaissance des consignes relatives à l'inscription, veuillez vous assurer des points suivants avant d'envoyer votre dossier d'inscription :

1. Pour la fiche d'inscription


- Vous avez recopié l'intitulé de la formation tel qu'il figure dans cette notice.
- Vous avez indiqué les **options obligatoires** et éventuellement les **options facultatives** et **prestations complémentaires** choisies (il n'y a pas forcément d'options proposées dans toutes les formations).
- Vous avez correctement indiqué **votre adresse mél.**
- Vous avez bien renseigné la rubrique « **renseignements pédagogiques** » : détail de votre scolarité antérieure et de votre formation professionnelle.
- Vous avez fourni la **copie de votre diplôme** ou du **dernier relevé de notes** (pour les redoublants en année d'examen : la photocopie de votre relevé de notes de l'examen).
- Vous avez fourni la **copie du certificat de travail** si vous vous présentez à l'examen au titre de votre expérience professionnelle. N'oubliez pas de préciser dans votre dossier que vous vous inscrivez à ce titre.
- Vous avez bien pris connaissance des **conditions générales de délivrance des formations.**
- Si vous êtes en année d'examen/concours, vous avez bien noté qu'il est de votre responsabilité de vous renseigner sur les dates d'inscription à l'examen auprès de votre Rectorat et de procéder à votre inscription à l'examen/concours dans les délais prévus.
- Vous avez lisiblement reporté en haut et à gauche de l'enveloppe prévue pour le retour du dossier d'inscription, l'**intitulé complet de la formation demandée.**


2. Pour le paiement

- Si paiement par chèque** : vous avez bien rempli et **signé** le chèque.
- Si paiement par CPA** (contrat de prélèvements automatiques) vous avez fourni **un RIB** (ou RICE ou RIP) obligatoirement
- Si autre mode de paiement** : vous conformer aux instructions.

3. Pour la sécurité sociale étudiante

Sont concernées toutes les personnes de moins de 28 ans (ou atteignant 28 ans au cours de l'année universitaire) inscrites en **classe complète de BTS**. Après avoir consulté les informations sur la sécurité sociale étudiante dans la notice :

	Si vous relevez d'un cas d'affiliation	Si vous ne relevez pas d'un cas d'affiliation
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> la fiche sécurité sociale entièrement complétée (vérifiez que vous avez bien indiqué sur la fiche de sécurité sociale : votre commune de naissance, département de naissance, numéro sécurité sociale, et que vous avez bien choisi l'une des deux sections locales pour votre affiliation)<input type="checkbox"/> pour les élèves boursiers exonérés du montant de l'affiliation : la notification universelle d'attribution de bourse émise par le CROUS.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> la fiche « sécurité sociale étudiante » complétée en cochant la case correspondant à votre situation<input type="checkbox"/> le justificatif mentionné dans la fiche de sécurité sociale étudiante correspondant à la situation que vous avez cochée. <p> Attention : aux situations de maintien de droits, aux contrats de travail de courte durée, et aux assurances personnelles complémentaires qui ne sont pas des justificatifs valables...</p>

 Attention : votre inscription ne pourra devenir effective que lorsque votre situation au regard de la sécurité sociale étudiante sera régulière.

Retournez votre demande d'inscription complète à l'adresse suivante :

Cned
BP 3
38040 GRENOBLE CEDEX 9

Fiche 1 - Généralités sur les BTS

1. Le diplôme

Le brevet de technicien supérieur (BTS) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Il sanctionne deux années d'études post-bac (niveau III). Cet examen est organisé au niveau national par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le BTS donne une qualification appréciée des employeurs dans un domaine professionnel précis.

2. Modalités de passage de l'examen

Deux possibilités

- **Forme « globale »** : à l'issue du temps de formation requis, vous passez toutes les épreuves lors d'une même session. Le diplôme du BTS est délivré si vous avez obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20. En cas d'échec à l'examen, vous pourrez conserver les notes des unités d'examen, supérieures ou égales à 10 sur 20, pendant 5 ans. À la session suivante, vous présentez uniquement les unités d'examen qui vous manquent.
(→ La formation du Cned préparant plus particulièrement à l'examen en forme globale est la formation classique par année complète : 1^{re} et 2^e année).
- **Forme « progressive »** : dès votre 1^{re} année d'inscription à la formation, quelle que soit votre situation (voie scolaire ou voie de la formation continue), vous pouvez vous inscrire à l'examen pour présenter une ou plusieurs épreuves. Chaque note obtenue est valable 5 ans. Vous pouvez demander à conserver chacune d'elles ou vous soumettre à une nouvelle évaluation lors d'une session suivante ; dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne. Le diplôme du BTS est délivré : à l'issue du temps de formation exigé, lorsque toutes les épreuves ont été présentées, si la moyenne générale obtenue est au moins égale à 10/20.
(→ La formation du Cned préparant plus particulièrement à l'examen en forme progressive est la formation épreuve par épreuve : unités de formation).

3. Inscription à l'examen

Le Cned dispense la formation qui prépare à l'examen, mais il **n'assure pas l'inscription** à l'examen.

Dates d'inscription à l'examen

Les dates d'inscription sont fixées tous les ans par décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publiée au Bulletin officiel. Consultez le site Internet de votre académie, début octobre, pour connaître la date limite d'inscription à l'examen.

En **forme globale**, lors de l'inscription, vous devez présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date de l'examen.

En **forme progressive**, lors de l'inscription, vous devez préciser les épreuves ou sous-épreuves choisies pour la session considérée et présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date des épreuves concernées.

Candidats résidant en France

Vous devez vous inscrire vous-même auprès du rectorat de votre académie de résidence.

Candidats résidant à l'étranger

Prenez contact immédiatement avec le rectorat français de votre choix afin de connaître les modalités d'inscription et de passage de l'examen. Renseignez-vous sur les conditions et documents qui seront exigés dans votre cas. Demandez si possible, l'équivalence ou l'homologation de vos diplômes étrangers. Sachez que vous devrez vous charger vous-même de votre inscription à l'examen et **venir en France pour passer l'examen**.

Vous êtes **titulaire de diplômes étrangers** : vous pouvez obtenir une reconnaissance de niveau d'étude.

Consultez le site : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr>

Notice à conserver

4. Préparer le BTS avec le Cned

Vous souhaitez suivre une formation et vous présenter à l'examen...

Le Cned propose la formation classique par année complète (1^{re} et/ou 2^e année) ou la formation éprouve par éprouve avec les unités de formation. (Si vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen, vous n'êtes pas concerné par le tableau ci-après.)

Consultez le tableau ci-après pour choisir la formation la mieux adaptée à votre situation.

Votre statut	et...	Conditions d'accès à l'examen → formations proposées
⇒ Vous êtes candidat de la voie scolaire (pour déterminer votre statut, consultez le tableau « Statut et informations tarifaires » fiche 4)	Vous avez un titre ou diplôme de niveau IV (baccalauréat, DAEU ou autre ...) OU Vous avez effectué la scolarité complète y conduisant...	Deux années scolaires incluant le stage. → Solutions Cned : formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année)
	Vous avez suivi un premier cycle d'enseignement supérieur ou de classes préparatoires aux grandes écoles par la voie scolaire en France ou à l'étranger.	Vous pouvez formuler une demande d'aménagement ⁽¹⁾ auprès du Cned. Deux années scolaires incluant le stage Ou si aménagement accordé, possibilité : • d'obtenir une réduction de la durée de formation à une année scolaire et/ou une réduction de la durée de stage • d'être dispensé de suivre certains enseignements. → Solutions Cned : formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année ou 2 ^e année seulement)
⇒ Vous êtes candidat de la voie de la formation professionnelle continue (pour déterminer votre statut, consultez le tableau « Statut et informations tarifaires » fiche 4)	Vous avez un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (bac +2) OU Vous avez effectué une scolarité complète y conduisant.	600 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage). → Solutions Cned : Soit formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année ou 2 ^e année seulement) Soit unités de formation
	Vous avez un titre ou diplôme homologué au niveau IV (baccalauréat) ou une scolarité complète y conduisant OU Vous avez une expérience professionnelle de trois années quelle qu'elle soit.	1 100 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage). → Solutions Cned : Soit formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année) Soit unités de formation
	Vous ne remplissez aucune des conditions ci-dessus (diplôme ou expérience professionnelle).	1 500 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage). → Solutions Cned : (mise à niveau éventuelle) Soit formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année) Soit unités de formation
	Vous êtes dans l'un des trois cas ci-dessus ET vous avez : Soit une expérience professionnelle dans le domaine du BTS de moins de 3 ans ; Soit un cursus de formation particulier ;	Vous pouvez formuler une demande de positionnement ⁽¹⁾ auprès du Cned. Si positionnement accordé, possibilité d'obtenir : • une réduction de la durée de formation • une réduction de la durée du stage. → Solutions Cned : Soit formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année ou 2 ^e année seulement) Soit unités de formation
	Vous avez une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le domaine du BTS , à un niveau de technicien (candidat se présentant au BTS au titre de l'expérience professionnelle) ⁽²⁾ .	0 h de formation requise, vous présenterez les mêmes épreuves que les autres candidats à l'examen. Une préparation est toutefois fortement recommandée. → Solutions Cned (selon les notions à acquérir) : Soit formation complète (1 ^{re} puis 2 ^e année ou 2 ^e année seulement) Soit unités de formation

Un conseil est nécessaire ? Contactez le 05.49.49.94.94 avant de vous inscrire.

(1) Aménagement/positionnement : réduction de la durée de formation ou de la durée de stage soumise à conditions ⇒ reportez-vous à la fiche 4.

(2) Vous pouvez faire une demande de VAE : prenez contact avec le rectorat de votre académie (DAVA).

Fiche 2 - Réglementation spécifique du BTS économie sociale familiale

1. Présentation du BTS ESF

1.1. Les secteurs d'emploi

Le titulaire du BTS ESF participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement.

Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées, notamment :

- associations tutélaires ;
- associations de consommateurs ;
- associations familiales ;
- collectivités territoriales ;
- centres sociaux ;
- fournisseurs d'énergie ;
- maisons relais, logements-foyers, maisons d'enfants à caractère social...
- organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement ;
- structures des bailleurs sociaux ;
- structures d'insertion par l'activité économique ;
- services en prévention santé ;
- ...

1.2. Les fonctions du technicien en ESF

- Expertise et conseil technologiques
- Organisation technique de la vie quotidienne
- Animation, formation
- Communication professionnelle

1.3. Que faire après votre BTS ESF ?

- Soit entrer dans la vie professionnelle pour y exercer un emploi dans les différentes structures indiquées ci-dessus.
- Soit préparer le diplôme d'état de Conseiller en économie sociale familiale.

1.4. Formations recommandées

Ce BTS est ouvert aux bacheliers titulaires du Baccalauréat Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S ancien SMS) ; aux bacheliers des filières générales (ES, L ou S), technologique et professionnelle (STL) ; aux titulaires d'un titre ou diplôme équivalent (conformément aux textes réglementant les conditions d'accès aux BTS).

2. L'examen

Les épreuves de l'examen

(Voir tableau page suivante)

Notice à conserver

BTS Économie sociale familiale

Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée
E1 – Langue vivante étrangère LVE1	U.1	2	Orale	45 min (*)
E2 – Conseil et expertise technologiques	U.2	6	Ponctuelle Écrite	4 h
E3 – Conseil et expertise technologiques Épreuve pratique	U.3	6	Ponctuelle Pratique	5 h
E4 – ICAF et méthodologie de projet	U.4	5	Ponctuelle Orale	40 min
E5 – Connaissances des politiques sociales	U.5	5	Ponctuelle Écrite	5 h
Épreuve facultative Langue vivante étrangère : LV2 (**)	UF1		Orale	20 min (***)

* 1^{re} partie – Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ; 2^e partie – Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

*** + 20 minutes de préparation

Redoublants de 2^e année

Annexe VI

Tableau de correspondance entre épreuves

BTS Économie sociale familiale Créé par arrêté du 8 septembre 1999 modifié		BTS Économie sociale familiale Nouveau référentiel	
Épreuves ou sous-épreuves	Unités	Épreuves ou sous-épreuves	Unités
Épreuve E1 Société, institution, vie quotidienne	U.1	Épreuve E5 Connaissance des politiques sociales	U.5
Épreuve E2 Économie et gestion appliquées à la profession Et Épreuve E3 Sciences appliquées – sous-épreuve : sciences appliquées à l'alimentation et à la santé – sous-épreuve : sciences et technologie de l'habitat et de l'environnement	U.2 Et U.31 Et U.32	Épreuve E2 Conseil et expertise technologiques	U.2
Épreuve E4 Épreuve pratique	U.4	Épreuve E3 Conseil et expertise technologiques – Épreuve pratique	U.3
Épreuve E5 Étude de projet	U.5	Épreuve E4 ICAF et méthodologie de projet	U.4
Épreuve E6 Langue vivante étrangère	U.6	Épreuve E1 Langue vivante étrangère	U.1

Fiche 2 (suite) - Réglementation spécifique du BTS ESF

3. Stages en milieu professionnel

Au cours des deux années de formation, vous devrez, quel que soit votre statut, effectuer deux périodes de stage en milieu professionnel.

Ces temps de pratique auprès d'un professionnel dont les compétences et activités relèvent des domaines de la formation, vous mettront en situation d'exercer les activités décrites dans le référentiel.

→ Vous devez obligatoirement effectuer **les stages dans deux secteurs d'activités différents**.

La durée totale des deux stages est de 13 semaines qui peuvent être réparties de la façon suivante :

Année de formation	Durée
1 ^{re} année	6 ou 7 semaines
2 ^e année	6 ou 7 semaines

→ **Les stages se dérouleront dans les structures** relevant des secteurs d'activités du TS ESF :

- associations tutélaires, associations de consommateurs, associations familiales ;
- collectivités territoriales : services techniques, services sociaux ;
- centres sociaux ;
- fournisseurs d'énergie ;
- maisons relais, résidences sociales, logements-foyers, maisons d'enfants à caractère social... ;
- organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement ;
- structures des bailleurs sociaux ;
- structures d'insertion par l'activité économique ;
- services en prévention santé ;
- ...



Pour tout stage, **une convention de stage**, accompagnée de son annexe pédagogique doit parvenir en 3 exemplaires dûment complétés et signés **au minimum 15 jours avant la date du début de stage**, au service « Accompagnement » du Cned à Grenoble.



Les stages ne peuvent être effectués au cours de l'année de mise à niveau.

Fiche 3 - La formation proposée par le Cned

1. Contenu et modes de préparation proposés

1.1. L'année de mise à niveau

→ L'année de mise à niveau correspond à 700 h de formation.

→ Les matières proposées sont les suivantes : français, mathématiques, physique, chimie, biologie, langue vivante (anglais ou espagnol).



L'inscription en année de mise à niveau n'ouvre pas droit au bénéfice du régime étudiant de la sécurité sociale, ni à la délivrance d'un certificat de scolarité ni aux bourses.

Les cours sont aussi proposés en cours à la carte.

1.2. Le BTS ESF

• Une préparation au BTS par année complète

Le Cned fournit alors toutes les matières de 1^{re} année, puis celles de 2^e année, listées dans le tableau qui suit.

Chaque année est équivalente à 700 h de formation.

• Une préparation par unités

Vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs unités (de U1 à UF1) correspondant à une ou plusieurs épreuves et sous-épreuves de l'examen (voir tableau suivant). Chacune regroupe, pour une ou plusieurs matières, le **programme complet des deux années de BTS**. Par exemple, l'étudiant qui choisit l'unité U4 « ICAF et méthodologie de projet » recevra, suite à son inscription, les cours et les devoirs de 1^{re} et 2^e années de cette matière, et il n'aura qu'une seule année pour les travailler.

Du fait que certaines épreuves d'examen font appel à des connaissances de matières semblables, vous pouvez les retrouver dans plusieurs unités. Ces matières vous présentent les mêmes contenus et les mêmes devoirs. Donc, avant de vous inscrire à plusieurs unités, étudiez bien le tableau ci-dessous et choisissez-les judicieusement.

Les unités sont recommandées aux personnes :

- n'ayant qu'une partie de l'examen à passer, notamment pour celles qui ont le bénéfice de nombreux reports de notes supérieures à 10/20 ou qui ont choisi la forme progressive.
- voulant approfondir un domaine particulier sans passer l'examen.

Matières	Préparation par année complète		Préparation par unités de formation					
	1 ^{re} année	2 ^e année	U1 LVE	U2 Conseils et expertise technologiques	U3 Conseils et expertise technologiques-épreuve pratique	U4 Épreuve ICAF et méthodologie de projet	U5 Connaissances des politiques sociales	UF1 LVE facultative
Santé - Alimentation et Hygiène	*	*		*	*			
Habitat - logement	*	*		*	*			
Economie et consommation	*	*		*	*			
Techniques de gestion des ressources humaines	*	*		*			*	
Connaissances des publics	*	*				*	*	
Sciences physiques	*	*			*			
Communication professionnelle	*					*		
Design d'espace et de produit	*				*			
Méthodologies	*	*		*		*		
Connaissances des politiques et des institutions	*	*				*	*	
Intervention sur le quotidien	*	*				*		
Technique d'animation et de formation	*	*				*		
Travaux à visée éducative	*	*		*	*			
LVE	*	*	*					*

(1) Les inscrits en 2^e année qui désirent avoir un suivi individualisé de l'ICAF et méthodologie de projet peuvent s'inscrire à la prestation complémentaire « Suivi personnalisé » en acquittant le tarif correspondant en sus (voir fiche 4).

(2) Dans l'unité U4 est incluse la prestation « Suivi personnalisé de l'ICAF et méthodologie de projet ».



De manière générale, il est conseillé de s'inscrire à deux ou trois unités au maximum. Au-delà, l'inscription par année complète est recommandée.



L'inscription à la préparation par unités n'ouvre pas droit au bénéfice du régime étudiant de la sécurité sociale.

2. Organisation de la formation

2.1. Durée de la formation

→ **Année de mise à niveau : du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011.**

→ **BTS ESF 1^{er} année : du 15 septembre 2010 au 30 juin 2011.**

→ **BTS ESF 2^{es} années : du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011.**

Les documents (modules de connaissances, fascicules de devoirs, etc.) vous parviendront tout au long de la période scolaire.



Tous les inscrits reçoivent une confirmation d'inscription au Cned leur permettant de s'inscrire à l'examen.

2.2. Modalités

Le programme de l'année est découpé en domaines de compétences et en fascicules d'enseignement répartis sur l'ensemble de l'année scolaire.

La formation comporte :

- des enseignements fondamentaux et professionnels,
- des exercices autocorrectifs,
- des devoirs à envoyer à la correction,
- un site de présentation et de formation où vous trouverez des informations concernant le BTS (examen, stages, etc.), des méthodes de travail, des plannings ; des exercices supplémentaires, des points d'actualité, etc.

2.3. Évaluation

À l'issue de votre formation, un relevé de notes est établi.

- Pour les inscrits sous statut scolaire, le chef d'établissement, après avis du conseil de classe, accorde ou refuse l'admission en classe supérieure.
- Pour les inscrits sous statut non scolaire, le conseil de classe formule une proposition de passage ou de redoublement à laquelle il n'est pas obligatoire de se conformer.

À l'issue de votre seconde année, un livret scolaire (ou de formation) est délivré aux inscrits qui souhaitent se présenter à l'examen, sous réserve d'une assiduité suffisante dans toutes les matières et répartie sur l'année.

3. Moyens pédagogiques inclus dans la formation

- Des fascicules d'enseignement (textes, exercices en autocorrection), des devoirs à correction individualisée avec des corrigés types.



Les corrigés types peuvent être obtenus également en envoyant avant le 30 juin de l'année d'inscription, l'étiquette code barres correspondant au corrigé souhaité.

→ Tout devoir pour lequel vous avez demandé un corrigé type ne pourra être envoyé à la correction !

- Dans chaque module de formation, une bibliographie vous est proposée.
- Certaines matières incluent des CD audio ou des DVD. Vous aurez besoin des lecteurs correspondants.

– Un site de formation

Vous pouvez avoir accès au site de formation du BTS ESF en vous connectant à :

<http://www.cned.fr>, onglet « Inscrits Cned » (ensuite laissez-vous guider). Cet outil est important car il vous apporte des compléments de cours autant au niveau des savoirs que des savoir-faire.

- Un service de tutorat téléphonique et électronique est accessible dans les principales disciplines.

– Communication - Entraide

Si vous souhaitez entrer en contact avec des personnes suivant la même formation que vous, il vous suffit d'autoriser le Cned à communiquer vos coordonnées (voir rubrique spécifique de la demande d'inscription) et de faire la demande de la liste des inscrits de votre formation nous ayant également autorisé à transmettre leurs coordonnées.

Fiche 3 (suite) - La formation proposée par le Cned

4. Moyens pédagogiques proposés en prestations complémentaires payantes

- **« Techniques d'habillement et d'ameublement » (DVD)**

Ce DVD s'adresse aux personnes désireuses de se perfectionner aux techniques d'habillement et d'ameublement. Les gestes essentiels de couture, les techniques vous seront présentés et détaillés.

- **« Animer un atelier, une des fonctions de la technicienne en ESF » (Cassettes vidéo (secam) ou DVD)**

Cette vidéo permet de visualiser une fonction de la technicienne en ESF, celle d'animer un atelier en habillement à visée socio-éducative.

- **« Voyage au cœur de la cellule » (Cassettes vidéo (secam) ou DVD)**

Avec le professeur Patrice Debré (chef de service du laboratoire d'immunologie cellulaire et tissulaire de l'hôpital Pitié-Salpêtrière), vous allez voyager au cœur de la cellule, une choisie parmi des milliards d'autres qui concourent à votre vie. Ce périple, illustré de nombreuses photos et vidéos, vous fera redécouvrir ou mieux comprendre les phénomènes qui régissent le scénario de la vie.

Cette vidéo s'adresse davantage aux étudiants de 1^{re} année.

- **« Planches anatomiques » (Cédérom)**

Ce cédérom vous fait découvrir l'anatomie et la physiologie des grandes fonctions de l'organisme classées en 14 appareils. **Configuration** : PC Windows 98, 2000, XP – Lecteur de Cédérom ou DVD – Carte-son 16 bits (compatible SoundBlaster™).

Avant tout achat de cédérom, vérifiez la configuration de votre ordinateur car aucun remboursement ne pourra être effectué.

- **Suivi personnalisé de l'ICAF et méthodologie de projet**

Cette prestation payante est proposée aux étudiants de 2^e année pour préparer l'épreuve U.4 « ICAF et méthodologie de projet ».

Pour les étudiants s'inscrivant par unité, choisir l'unité 4 « ICAF et méthodologie de projet », référence P3-27T. Dans ce cas, ne pas prendre cette prestation.

- **L'anglais oral sur rendez-vous** (réservé aux inscrits en 2^e année)

Cette préparation originale de trois heures est adaptée à l'épreuve orale d'anglais.

Les deux modules d'une heure trente chacun s'articulent en deux temps :

- une phase de préparation écrite basée sur des articles de presse en rapport avec votre spécialité
- une conversation téléphonique avec votre professeur d'anglais.

Durant les deux conversations téléphoniques d'une demi-heure, vous serez mis en situation avec des jeux de rôles et des discussions semi-guidées. Tout au long des entretiens, vous bénéficierez d'une analyse de vos points forts, de vos points faibles et d'un retour immédiat.

« L'anglais oral sur rendez-vous » inclut deux modules d'exercices en autocorrection, une préparation à la conversation, et deux rendez-vous téléphoniques de trente minutes.

Notice à conserver

5. Les Rendez-vous du Cned

Si vous avez plus de 16 ans, vous pouvez bénéficier de nos prestations : « **Présence pour démarrer** », « **Présence pour approfondir** ».

Ces services vous permettent de vous donner toutes les chances de réussir votre formation : faciliter vos apprentissages, avoir accès à des temps de formation en présence, rencontrer un formateur. Vous êtes accueilli, dans notre réseau de centres de formation partenaires, près de chez vous, pour optimiser votre formation en fonction de vos besoins.

• « **Présence pour démarrer** » d'une durée de 9 heures (en plusieurs séances en fonction de vos disponibilités et des possibilités du centre de formation) vous permet d'être plus efficace dès le début de votre formation à distance, en travaillant sur les aspects essentiels au bon déroulement de votre formation :

- Gérer son temps et organiser son travail ;
- Échanger avec des formateurs, éventuellement d'autres inscrits du Cned ;
- Accéder aux ressources documentaires du centre de formation partenaire.

Tarif : voir fiche 4.

Avez-vous besoin de la prestation « Présence pour démarrer » ?

Pour le savoir, faites le **test joint à la fin de la rubrique « Les Rendez-vous du Cned »**.

• « **Présence pour approfondir** » vous aide sur certaines disciplines étudiées au programme de votre formation. Elle vous permet de :

- Comblent les lacunes vous empêchant de traiter le programme de façon satisfaisante ;
- Apprendre à évaluer votre niveau et votre progression ;
- Travailler sur les points faibles
- Restructurer vos connaissances et renforcer les apprentissages ;
- Bénéficier d'une aide à l'autoévaluation (retour sur les devoirs, explications des commentaires des notes obtenues) ;
- Échanger avec un formateur, d'autres stagiaires.

Tarif : voir fiche 4.

Cette prestation concerne les disciplines suivantes :

- en année de mise à niveau : français, mathématiques, anglais, biologie, physique, chimie,
- en 1^{re} année ou 2^e année de BTS ESF : français, anglais, mathématiques, biologie, physique, chimie, économie-gestion et droit.

Pour vous inscrire :

1. Choisissez un lieu d'accueil dans notre réseau de centres de formation partenaires

Sur notre site Internet à l'adresse
www.cned.fr/lesrendezvousducned/

Par téléphone au 05 49 49 97 97
Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.



Consultez la liste de nos centres de formation partenaires. Avant de sélectionner définitivement un centre de formation, vérifiez qu'il correspond bien à vos attentes en l'appelant.

Ses horaires d'ouverture sont-ils compatibles avec votre emploi du temps ? Reçoit-il des inscrits du Cned ? Quel est le type de documentation disponible ?



Chaque centre de formation est identifié par un numéro que vous devez impérativement reporter sur votre demande d'inscription avant de la retourner au Cned.

2. ... et complétez votre demande d'inscription

Reportez le nom du centre de formation retenu, le lieu et le **numéro d'identification** dans la rubrique « Les Rendez-vous du Cned » de votre demande d'inscription.

Pour toute information complémentaire : contacter le service « Accompagnement »	
Cned Service « Accompagnement » BP 3 38040 GRENOBLE CEDEX 9	: 04 76 42 36 42 le lundi de 14 h à 16 heures, le mardi de 14 h à 16 heures, et le jeudi de 9 h à 12 heures. télécopie : 04 76 03 41 96 Mél : rdv-institut-grenoble@cned.fr

Notice à conserver



Les Rendez-vous du Cned

Avez-vous besoin de notre service « Présence pour démarrer » ?

... Pour le savoir, répondez aux questions suivantes en cochant une ou plusieurs lettres.
Reportez-la(les) ensuite dans la grille en fin de questionnaire.

Question 1 - Votre formation vous servira :

- A. de remise à niveau, actualisation de vos connaissances
- B. de développement personnel
- C. de promotion professionnelle
- D. de reconversion professionnelle
- E. pour une recherche d'emploi

Question 2 - Vous voulez :

- A. préparer un concours
- B. une formation générale
- C. des connaissances de base (français, math...)
- D. une remise à niveau professionnelle
- E. préparer un diplôme (BTS, CAP, bac, DAEU, licence, master...)

Question 3 - Quelle est la durée annoncée par le Cned pour la formation que vous envisagez ?

- A. moins de 60 heures
- B. 60 heures et plus

Question 4 - La décision de suivre une formation a été prise :

- A. par vous
- B. par votre employeur
- C. sur les conseils d'un prescripteur : Pôle emploi, PAIO, mission locale...)

Question 5 - Avez-vous déjà suivi une formation à distance comme celles proposées par le Cned, ou en autoformation (ouvrages, cédérom), ou sur internet ?

- A. oui
- B. non

Question 6 - Depuis combien de temps avez-vous interrompu vos études ?

- A. moins de 1 an
- B. de 1 an à moins de 3 ans
- C. 3 ans et plus

Question 7 - Pendant la plus grande partie de votre formation, vous serez...?

- A. étudiant, en formation
- B. à la recherche d'un emploi
- C. à votre domicile sans rechercher d'emploi
- D. en activité professionnelle
- E. en congé parental

Question 8 - Quel est à ce jour le diplôme ou le niveau le plus élevé que vous avez obtenu ?

- A. CFG, brevet, BEPC, DNB
- B. CAP, BEP
- C. bac, BP, DAEU...
- D. bac+2 (Deug, BTS, DUT...)
- E. bac+3 ou 4 (licence, maîtrise)
- F. bac+5 et plus (DEA, DESS, master, doctorat...)
- G. aucun

Question 9 - Disposez-vous d'un ordinateur à votre domicile ?

- A. oui
 - B. non
- Si oui, avez-vous un accès à Internet ?
- C. oui, bas débit
 - D. oui, haut débit
 - E. non

Question 10 - Pour vous, la pratique d'internet c'est...

- A. très facile
- B. facile
- C. pas facile
- D. difficile

Question 11 - Parmi les activités suivantes, laquelle vous préoccupe le plus ?

- A. optimiser votre temps de travail
- B. planifier votre travail
- C. apprendre à travailler à distance
- D. trouver des ressources humaines
- E. aucun besoin

Calculez vos points à l'aide de cette grille

N° questions	A	B	C	D	E	F	G
Question 1	1	0	0	1	2	-	-
Question 2	0	0	1	1	1	-	-
Question 3	0	2	-	-	-	-	-
Question 4	1	0	0	-	-	-	-
Question 5	0	2	-	-	-	-	-
Question 6	0	0	1	-	-	-	-
Question 7	0	2	1	0	0	-	-
Question 8	2	1	1	0	0	0	2
Question 9	0	2	0	0	1	-	-
Question 10	0	0	1	1	-	-	-
Question 11	2	1	1	1	0	-	-
Total							

Vous avez obtenu un total de : [] points

Moins de 8 points : vous pouvez vous dispenser d'un temps de formation en présence. Nous vous invitons à consulter le module en ligne « optimiser ma formation » que nous mettons à votre disposition gratuitement sur www.cned.fr/lesrendezvousducned/ pour vous aider à prendre en main et à organiser votre formation.

De 9 à 13 points : la formule « Présence pour démarrer » serait un plus pour réussir votre formation.



À partir de 13 points : pour réussir votre formation, nous vous conseillons de vous inscrire à la formule « Présence pour démarrer ».

Dans tous les cas, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous inscrire aux autres Rendez-vous du Cned proposés avec votre formation.

Fiche 4 - Pour vous inscrire à la formation

1. Statut et informations tarifaires

Détermination de votre statut et de votre tarif en fonction de votre situation.

Votre situation		Votre statut et votre tarif			
		Candidat de la voie scolaire ▶ Tarif A2*	Candidat de la voie de la FPC		
			Financement personnel ▶ Tarif A1	Financement par un tiers ▶ Tarif B	
Toute personne : • âgée de 16 à 28 ans ET • justifiant que sa scolarité n'a subi aucune interruption supérieure à 12 mois ET • n'exerçant pas une activité professionnelle (le nombre d'heures hebdomadaires travaillées doit être inférieur à 20h) souhaitant s'inscrire en formation complète.	Cas général	X			
	Cas particuliers	Assistant d'éducation : à temps complet ou incomplet	X		
		Assistant pédagogique : employé à mi-temps	X		
		Scolarité descendante non interrompue (ex. : étudiant avec un master qui souhaite s'inscrire en BTS) Interruption de scolarité supérieure à 12 mois dûment justifiée (raisons médicales, stage à l'étranger)	X		
Toute personne : • âgée de plus de 28 ans OU • ayant interrompu sa scolarité plus de 12 mois OU • exerçant une activité professionnelle (nombre d'heures hebdomadaires travaillées supérieur à 20h, bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation compris) OU • demandeur d'emploi souhaitant s'inscrire en formation complète.	Financement personnel		X		
	Financement organisme ou employeur : votre action de formation (que ce soit les frais de formation, les frais de déplacement ou d'hébergement, ou encore le maintien de votre salaire ou de vos indemnités) est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, dans le cadre des dispositions prévues au Code du travail.			X Demandez au  05 49 49 97 97 ou www.Cned.fr le dossier d'inscription spécial formation professionnelle continue	
Toute personne souhaitant s'inscrire aux unités Cned pour une formation épreuve par épreuve.	Financement personnel		X		
	Financement organisme ou employeur : votre action de formation (que ce soit les frais de formation, les frais de déplacement ou d'hébergement, ou encore le maintien de votre salaire ou de vos indemnités) est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, dans le cadre des dispositions prévues au Code du travail.			X Demandez au  05 49 49 97 97 ou www.Cned.fr le dossier d'inscription spécial formation professionnelle continue	

* Si vous ne fournissez pas les pièces et informations demandées dans le dossier : vous ne pouvez pas bénéficier du tarif A2.

Notice à conserver

2. Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

L'inscription à la préparation de BTS par année complète peut, sous certaines conditions, permettre d'obtenir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Pour cela se renseigner directement auprès du Crous (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Le Crous remet une notification universelle aux élèves susceptibles d'obtenir une bourse.

L'étudiant devra faire parvenir au Cned le plus tôt possible, en même temps que son dossier d'inscription, la dernière mise à jour de la notification universelle.



Nous ne pourrions remplir la notification universelle que pour les inscrits qui sont en formation initiale. Les étudiants ne relevant plus de la formation initiale ne peuvent pas bénéficier d'une bourse sur critères sociaux et se verront retourner la notification universelle non complétée.

À noter, l'attribution d'une bourse n'entraîne pas l'exonération des droits d'inscription au Cned et impose une obligation d'assiduité : le nombre de devoirs retournés au Cned doit représenter **au minimum 75 % de la totalité des devoirs prévus dans la formation.**

Les étudiants boursiers qui n'auraient pas rendu 75 % des devoirs avant le mois de juin seront déclarés non-assidus et devront rembourser au Crous la totalité de la bourse perçue au cours de l'année universitaire.

Nous rappelons également que les étudiants boursiers doivent avoir procédé à leur inscription à l'examen ou au concours préparé auprès du Rectorat de leur académie et se présenter aux épreuves.

Les étudiants boursiers seront dispensés du paiement de la cotisation sécurité sociale étudiante mais devront joindre à leur dossier les documents permettant de procéder à leur affiliation.

En cas de rejet de la bourse, ces étudiants devront régulariser leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante en réglant le montant de la cotisation.

3. Situation au regard de la sécurité sociale

La sécurité sociale étudiante concerne toutes les personnes nées entre le 01/10/82* et le 30/09/95, résidant en France (Métropolitaine, Dom), qui s'inscrivent à une formation ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante : 1^{re} ou 2^e année **complète** de BTS.

Si vous êtes dans ce cas, vous devez compléter et nous retourner, signée, la **Fiche sécurité sociale** jointe au dossier : toute situation non régulière vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante empêche l'inscription au Cned et l'envoi des supports de formation.

1) Pour les cas de non-affiliation :

Joignez le **justificatif indiqué** dans la Fiche sécurité sociale correspondant à votre situation.

Personnels de l'Éducation nationale : si vous ne disposez pas au moment de votre inscription au Cned de votre procès verbal d'installation, joignez à la Fiche sécurité sociale la copie de votre arrêté de nomination. Vous devrez nous adresser le procès verbal d'installation dès que possible et de toute façon avant le 31/12/10, sans quoi vous devrez vous affilier. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de vous radier sans possibilité de remboursement.

Si votre titularisation est antérieure à 2010, vous devez joindre à votre procès verbal une attestation de votre chef d'établissement délivrée au titre de l'année considérée.

Justificatifs ne permettant pas une dispense d'affiliation à la sécurité sociale :

- attestation carte vitale
- attestation CMU
- contrats d'intérim et contrats saisonniers
- maintiens de droits autres que pour un régime spécial
- contrats de travail dont la durée ne couvre pas l'année universitaire
- attestations Pôle emploi ne faisant pas apparaître une indemnisation jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.

→ Ces situations nécessitent votre affiliation à la sécurité sociale étudiante

* **Personnes nées avant le 01/10/82** : vous ne pouvez plus vous affilier à la Sécurité sociale étudiante. Cependant, vous pouvez bénéficier d'un **recul de limite d'âge** (congé maternité, accident ou maladie entraînant une incapacité de plus de six mois, Service national obligatoire, études supérieures longues en médecine ou pharmacie ou préparant à un doctorat). Demandez un dossier à la CPAM de Grenoble.


2) Pour les cas d'affiliation obligatoire :

Si vous avez l'intention de vous inscrire dans plusieurs établissements au cours de l'année universitaire : vous devez vous affilier auprès du 1^{er} établissement dans lequel vous vous inscrivez (Article R381-12 du code de la sécurité sociale). S'il s'agit du Cned, vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante par le biais du Cned. Vous ne paierez la cotisation qu'une seule fois : demandez une attestation de paiement. En présentant cette attestation lors de la 2^e inscription, vous serez dispensé(e) de verser une nouvelle fois la cotisation.

Indiquez sur la Fiche sécurité sociale la caisse de remboursement choisie pour le règlement de vos prestations.

L'affiliation est **payante** si vous êtes né(e) entre le 01/10/82 et le 30/09/91. L'intégralité de votre cotisation sera reversée à l'URSSAF.

Vous trouverez le **montant de la cotisation 2010/2011 à partir du mois de juillet 2010** :

- en appelant notre accueil national au 05 49 49 94 94 
- sur le site www.cned.fr
- sur la Fiche sécurité sociale.

Attendez de connaître ce montant pour retourner votre dossier d'inscription complet.

Boursiers : votre affiliation est **gratuite**. Joignez à la Fiche sécurité sociale la notification universelle (notification conditionnelle et/ou définitive) délivrée par le Crous pour être dispensé(e) du paiement de la cotisation. En cas de rejet de la bourse, vous devrez régulariser votre situation en réglant le montant de la cotisation.

4. Modalités de l'inscription

4.1. Dates et validité de l'inscription

Quelle que soit la date de votre inscription, le suivi pédagogique débute mi-octobre et se termine le 30 juin de l'année d'inscription. Les dernières copies à corriger doivent nous parvenir le 30 juin au plus tard.

Le déroulement de votre année de formation suit le rythme de l'année scolaire **quelle que soit la date de votre inscription.**

4.2. Demande d'aménagement ou de positionnement

Un aménagement ou un positionnement est une **procédure réglementaire** permettant de prendre en compte un cursus scolaire antérieur ou une expérience professionnelle dans le domaine du BTS choisi afin de réduire la durée du cycle de formation ou la durée des stages.

Cette procédure ne correspond **en aucun cas à une adaptation de la formation** en fonction du rythme de travail ou des contraintes personnelles ou professionnelles de chacun, **mais** à une **autorisation d'inscription directement en 2^e année** qui ne peut se faire cette année 2010, à charge pour l'inscrit d'étudier par ses propres moyens le programme de 1^{re} année et d'effectuer la totalité des stages prévus par la réglementation du BTS choisi.

– **Peuvent demander une admission directement en 2^e année**, les candidats issus d'un premier cycle de l'enseignement supérieur ou de classe préparatoire en France ou à l'étranger et ceux pouvant faire valoir des compétences acquises par des formations précédentes ou par une expérience professionnelle dans le domaine du référentiel du BTS choisi (stages exclus).

– **Peuvent demander une réduction de la durée des stages**, les candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine du référentiel du BTS choisi avec une durée d'au moins 4 à 6 mois.

N.B. : Dans certains cas, il est possible de remplacer les certificats de stages par un ou des certificats de travail.

Pour obtenir un dossier d'aménagement/positionnement, rendez-vous sur le portail BTS à l'adresse <http://portail.cned.fr/PortailBts/fr/accueil>, sélectionnez votre BTS, puis cliquez sur la rubrique « Aménag^t/Positionn^t » et suivez les instructions.

Dans le cas d'une demande d'intégration directe en 2^e année de BTS, veillez :

- à vous inscrire à l'examen auprès du rectorat de votre académie avant la fin du mois d'octobre, même si vous ne connaissez pas encore le résultat de votre demande d'aménagement/positionnement,
- à bien avoir effectué vos stages dans les délais imposés, s'il y a lieu.



Certaines situations ne relèvent pas d'un aménagement/positionnement.

4.3. Conditions d'inscription

Pièces justificatives à fournir obligatoirement au Cned :

- **copie du dernier diplôme** ou certificat attestant une scolarité complète conduisant au diplôme ou relevé des notes de l'examen
- **copie du relevé de notes d'examen** pour les redoublants
- **justificatif de sécurité sociale** (copie du contrat de travail,...) si vous ne relevez pas d'un cas où vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante.

Pour les personnes qui souhaitent acquérir ou consolider des connaissances sans se présenter à l'examen :

Aucune condition n'est exigée à l'inscription, et aucune pièce justificative n'est à fournir. Pour nous permettre de mieux vous conseiller, remplissez avec soin le cadre « scolarité » de la demande d'inscription et joignez la copie du diplôme ou le relevé de notes de la dernière classe suivie.

Voir rubrique : « À vérifier obligatoirement avant l'envoi du dossier ».



Adresse mél

Nous attirons votre attention sur l'importance de nous fournir sur la fiche d'inscription **une adresse mél écrite lisiblement** et que vous consultez régulièrement.

Nous utiliserons en priorité ce moyen de communication pratique et rapide pour vous contacter si votre dossier est incomplet afin de pouvoir accélérer la procédure d'inscription et, en cours d'année, pour vous fournir éventuellement des informations concernant votre formation.

Si vous changez d'adresse mél en cours d'année, n'oubliez pas de nous le signaler.

Notice à conserver

5. Inscription recommandée selon votre situation

Votre statut	Votre situation	Nous vous recommandons
Vous relevez de la voie scolaire (voir fiche 1)	Vous êtes titulaire d'un bac ST2S (ancien SMS), STL (option biochimie, génie biologique), ES, S et L	1 ^{re} année de BTS
	Autres cas (niveau Bac recommandé)	Année de mise à niveau* (Attention vous ne serez plus considéré comme scolaire !)
Vous relevez de la voie de la formation professionnelle continue (voir fiche 1) (salariés, demandeurs d'emploi, etc.)	Vous êtes titulaire d'un bac SMS, STL (option biochimie, génie biologique), ES, S et L obtenu à partir de la session 2002	1 ^{re} année de BTS
	Vous êtes titulaire d'un bac professionnel ou d'un autre bac que ceux listés ci-dessus	Année de mise à niveau*
	Vous vous présentez au titre de votre expérience professionnelle	Nous contacter

* En année de mise à niveau, vous ne pouvez pas bénéficier de la sécurité sociale « étudiante » ni vous voir délivrer un certificat de scolarité ni avoir droit aux bourses.

Si vous souhaitez tout de même vous inscrire directement en 1^{re} année de BTS alors que l'année de mise à niveau est conseillée, veuillez joindre un courrier à votre demande d'inscription précisant que vous ne voulez pas faire l'année de mise à niveau.

Important : Dans tous les cas, joindre à votre dossier d'inscription la copie de vos diplômes.

6. L'inscription : références et tarifs

Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2011

Relevez dans les tableaux ci-après, en fonction de votre situation personnelle, l'intitulé, la référence et le tarif des formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire, et reportez ces renseignements dans le cadre « Formations choisies » de la demande d'inscription. Complétez également le cadre « options » s'il y a lieu.

6.1. Inscription en classe complète

Intitulé des formations	Réf.	Tarif A1 ⁽¹⁾	Tarif A2 ⁽¹⁾
Année de mise à niveau au BTS ESF	P3-250	790 €	
1 ^{re} année BTS ESF	P3-261	790 €	438 €
2 ^e année BTS ESF	P3-271	790 €	438 €

6.2. Options obligatoires et facultatives incluses dans le tarif de la formation

L'anglais et l'espagnol sont proposés. Vous devez indiquer la référence et l'intitulé de la langue choisie dans le cadre « Formations choisies : option obligatoire » de la fiche d'inscription.

	Anglais	Espagnol
Mise à niveau BTS ESF	P3-8125	P3-8325
BTS ESF 1 ^{re} année	P3-81S1	P3-8326
BTS ESF 2 ^e année	P3-81S2	P3-8327

6.3. Inscription à une ou plusieurs unités

Intitulé des unités	Référence	Tarif A1 ⁽¹⁾
Unité 1 – Langue vivante étrangère 1	P3-27K	270 €
Unité 2 – Conseil et expertise technologiques	P3-27M	470 €
Unité 3 – Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	P3-27R	470 €
Unité 4 – ICAF et méthodologie de projet	P3-27T	270 €
Unité 5 – Connaissance des politiques sociales	P3-27U	270 €
UF1 – Langue vivante étrangère facultative	P3-27V	270 €

Si vous vous inscrivez à plusieurs unités d'un même cursus, le montant total des droits d'inscription que vous devez acquitter est plafonné (non compris les éventuelles prestations complémentaires).

Tarif plafonné pour plusieurs unités	1580 €
--------------------------------------	---------------

(1) Consulter le paragraphe « Statut et informations tarifaires » de la fiche 4.

Notice à conserver

6.4. Inscription aux Rendez-vous du Cned (pour plus de détails, voir fiche 3)

Les Rendez-vous du Cned	Nombre d'heures	Tarif pédagogie uniquement
Présence pour démarrer	9 heures	104 €
Présence pour approfondir* Mise à niveau BTS ESF	20 heures 40 heures 60 heures	210 € 356 € 502 €
Présence pour approfondir* BTS ESF 1 ^{re} et 2 ^e année	20 heures 40 heures 60 heures	236 € 408 € 580 €



Important : les frais de déplacement pour se rendre dans le centre de formation partenaire sont à la charge de l'inscrit.

Tous les Rendez-vous du Cned sont optionnels et payants.

Dérogation aux conditions financières de la cessation anticipée définies à l'article 9.2.1 des conditions générales de délivrance des formations

Sauf en cas d'impossibilité de réalisation de la prestation du fait du Cned ou du centre de formation partenaire, il reste acquis au Cned :

Au titre de « Présence pour démarrer » un forfait de :

- 38 euros si aucune heure de prestation n'a été réalisée,
- 67 euros à partir de la première heure de prestation réalisée et jusqu'à 4 heures,
- 104 euros, soit l'intégralité du montant du rendez-vous, au-delà de 4 heures de prestation réalisées.

Au titre de « Présence pour approfondir » :

- un forfait de 64 euros (quelle que soit votre assiduité)
- le coût horaire des séances effectivement réalisées.

6.5. Prestations complémentaires payantes (pour plus de détails, voir fiche 3)

Produits audiovisuels	Support	Référence	Tarif
Techniques d'habillement et d'ameublement	DVD	P3-000982D	24 €
Animer un atelier : une des fonctions de la technicienne en ESF	videocassette* secam	P3-000983K	18 €
	DVD	P3-000983D	18 €
Voyage au cœur de la cellule	videocassette* secam	P3-000412K	15 €
	DVD	P3-000412D	15 €
Planches anatomiques	CDrom	P2-000PLAN	24 €

* Jusqu'à épuisement des stocks.

Prestation pédagogique	Référence	Tarif A1 ⁽¹⁾
Pour les inscrits de 2 ^e année : Suivi personnalisé de l'ICAF et méthodologie de projet	P3-0827	160 €
L'anglais oral sur rendez-vous	P3-000AT3T	59 €

(1) Consulter le paragraphe « Statut et informations tarifaires » de la fiche 4.

Notice à conserver

6.6. Inscription à un ou deux cours à la carte de l'année de mise à niveau

	Tarif A1 ⁽¹⁾
Un premier « cours à la carte » au choix	195 €
Deux « cours à la carte » au choix	330 €

Vous trouverez les références des cours à la carte dans le tableau ci-dessous.



L'inscription à la carte est limitée à deux cours.

Cours de l'année de mise à niveau	Réf.
Français	P3-0122
Mathématiques	P3-1025
Chimie	P3-2525
Physique	P3-2025
Biologie	P3-4025
Anglais	P3-8125
Espagnol	P3-8325

(1) Consulter le paragraphe « Statut et informations tarifaires » de la fiche 4.